

CHRONIQUE AGRICOLE—OCTOBRE.

Assemblées de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.— Explications nécessaires.—Correspondance du Révd. M. Pilote.—Notre position à l'avenir.—Travaux de la saison.—Le labourage à la vapeur—Rapport à l'Empereur sur les concours agricoles.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Montréal, 11 Novembre 1858.

La Chambre s'assemble aujourd'hui à midi, suivant avis donné au Membres.

Présents : MM. E. J. DeBlois, Vice-Président ; J. C. Taché ; R. N. Watts ; P. J. O. Chauveau ; F. M. F. Ossaye ; P. E. Dostaler ; Révd. M. Pilote.

M. DeBlois prend le fauteuil.

1o Mr. Taché propose et il est résolu :

Que Mr. l'Assistant-Secrétaire, Chagnon, en l'absence de M. le Secrétaire, soit chargé de préparer en peu de mots et de chiffres une réponse aux questions suivantes :

1o Quel est le montant des dépenses de la Chambre d'Agriculture pour l'objet spécial de la dernière exposition provinciale.

2o Combien coûte approximativement le *Journal l'Agriculteur* et le *Farmers' Journal*.

3o Quel est l'état du bilan général des affaires de la Chambre d'Agriculture jusqu'à ce jour ?

4o Quelle sera la dette probable à la cloture de l'année courante ?

La Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures.

Présents : MM. DeBlois, J. C. Taché, R. N. Watts, Major Campbell, B. Pomroy, F. M. F. Ossaye, Rev. M. Pilote, P. E. Dostaler, Révd. M. Guilbault, Hon. P. J. O. Chauveau.

Mr. DeBlois prend le fauteuil.

2o La Chambre prend les comptes produits en considération, et remet à demain, le douze du courant, l'examen des comptes détaillés qui lui seront soumis.

3o M. Taché propose :

Que M. le Président et M. le Secrétaire de cette Chambre soient autorisés à signer au nom de cette Chambre une pétition à la Législature demandant un amendement à l'acte qui la constitue, de façon à laisser la Chambre d'Agriculture libre de subventionner des expositions provinciales pour le Bas-Canada ; que ces expositions n'aient pas lieu plus fréquemment que tous les deux ans, et que le siège de chaque exposition soit fixé par la loi alternativement à Québec et à Montréal, pourvu que la localité désignée contribue aux dépenses de l'Exposition en la somme de quatre mille piastres, laquelle somme de-